

Lors des chantiers ou ateliers d'entretien, nous sommes amenés à faire des travaux physiques en utilisant outils et machines. Ces conseils non exhaustifs permettent de les réaliser dans de bonnes conditions.

1. Accueil au Parc d'en Haut

Dès votre arrivée, présentez-vous au coordinateur chantier.

Avec le coordinateur chantier vous définirez la nature des tâches qui vous seront attribuées ainsi que les outils nécessaires, en tenant compte notamment de vos capacités et de vos expériences.

Pour les nouveaux adhérents découvrant le Parc d'en Haut :

Avant toute participation aux activités, une découverte des lieux est indispensable. Le coordinateur chantier ou la personne qu'il aura désignée assurera la visite guidée.

2. Vous et les autres

Vous êtes le premier acteur de votre sécurité.

Assurez-vous d'être en bonne santé et d'avoir la capacité physique pour ces travaux. Si un travail n'est pas pour vous, dites-le, sans justification. Inutile de se faire mal, nous sommes là pour notre plaisir !

Ne travaillez jamais seul ! Restez toujours en contact visuel ou sonore avec une autre personne.

Faites attention à vous mais aussi aux autres.

N'hésitez pas à signaler un danger aux autres participants. Si quelqu'un prend des risques inutiles, signalez-lui et éventuellement expliquez-lui comment faire autrement.

3. Premiers secours

Trousses de secours

Une trousse de secours est située dans chaque maison. Lors de votre première visite, localisez ces trousse.

Si vous avez une telle trousse, si vous êtes formé aux premiers secours, ou êtes secouriste, faites-le savoir au coordinateur du chantier.

Signalez-nous si vous êtes allergique aux piqûres d'abeilles et ayez avec vous de quoi réagir en cas de piqûre.

Les numéros d'urgence

Numéro général 112 / Samu 15

Pompiers 18 / Gendarmerie 17

4. Équipement

Pour les travaux sans machine

Pantalon de toile, veste de toile (éviter les synthétiques), gants de jardinage ou de chantier, bonnes chaussures montantes ou bottes en caoutchouc selon les activités.

Pas d'écharpe ou de vêtements flottants.

Pour l'utilisation des machines

En plus des conseils précédents, amenez un équipement ad hoc si vous en possédez. Le CERF n'en n'a pas assez pour tout le monde : lunettes, visière de protection, casque anti-bruit...

Ne faites jamais une activité pour laquelle vous n'avez pas d'équipement. Tant pis, ça attendra !

5. Machines

(tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuse...)

L'utilisation d'une machine ne se fait qu'avec l'accord préalable du coordinateur chantier qui évalue vos capacités à l'utiliser en fonction de votre expérience, d'une démonstration ...

Prenez connaissance des instructions d'usage disponibles dans le local machines.

Avant toute utilisation d'une machine, vérifiez son bon état.

Manipulez les machines uniquement avec les équipements de sécurité requis.

6. Travail en hauteur

Tout travail en hauteur (sur échelle, toit ou dans les arbres) **exige la présence permanente d'une personne supplémentaire** dont le rôle est d'assurer la sécurité (veiller à la stabilité de l'échelle, avertir d'un risque...)

7. Mare

La mare n'est pas dangereuse mais ne laissez pas d'enfants sans la surveillance d'un adulte.